

# 5

# PLUS JAMAIS DANS MA POUBELLE, NI DANS LA NATURE !



### De quoi parle-t-on ?

Les piles et les accumulateurs rechargeables appartiennent à la catégorie des déchets spéciaux ; ils sont parmi les déchets les plus polluants, car constitués de métaux lourds (mercure, cadmium, plomb, zinc...).

### Les déchets ont la vie dure !

La nature ne peut absorber les piles ; elles sont non biodégradables !

### Acheter futé



1 En choisissant des piles rechargeables



2 ou en optant pour des appareils branchés sur le secteur d'alimentation électrique

### Trier



1 Ramenez les piles aux points de vente ; les commerces qui les distribuent ont l'obligation de les reprendre gratuitement



2 Déposons nos piles dans le conteneur spécifique prévu à la déchetterie communale ou au centre de collecte régional



3 **Trions !**  
Le recyclage des piles et accumulateurs permet de neutraliser les substances toxiques et de récupérer des matériaux valorisables

**Vrai ou faux ?**  
Même les piles dites « vertes » doivent être recyclées. Réponse à l'étape  6

Oui, le marc de café ou les restes de repas sont des déchets compostables.

Merci à nos sponsors  
**vetroswiss**

